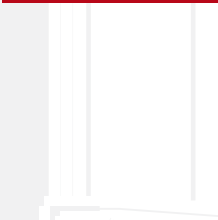
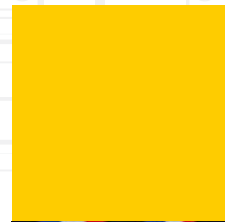




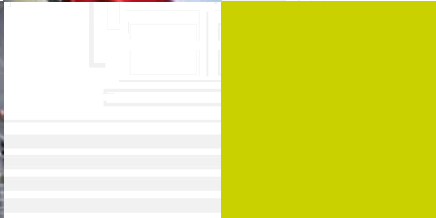
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Priorités Budget 2012



Intérieur



LE BUDGET 2012

Les priorités



En 2012, le ministère de l'intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration disposera de 25,5 milliards d'euros et d'un plafond d'emplois de 280 534 ETPT.

Ces moyens humains et financiers sont en cohérence avec la réforme de l'Etat voulue par le Président de la République et le Premier ministre, en matière de maîtrise des dépenses publiques et de modernisation de notre organisation administrative décidée dans le cadre de la nouvelle programmation pluriannuelle 2011-2013. Le ministère participera à la réduction de l'emploi public à hauteur de 3 621 suppressions d'emplois.

Le budget est un instrument au service de 7 priorités d'action :

- 1) assurer la sécurité partout et pour tous ;
- 2) lutter contre l'insécurité routière ;
- 3) renforcer la capacité du ministère à piloter la gestion de crise ;
- 4) accompagner la réforme territoriale de l'Etat ;
- 5) lutter contre l'immigration irrégulière et renforcer la politique d'intégration ;
- 6) associer les collectivités territoriales à la maîtrise des dépenses publiques tout en renforçant la solidarité entre les territoires ;
- 7) poursuivre le nouvel élan donné en outre-mer.

Les chiffres clés du budget 2012

Un budget de 25,5 Mds €



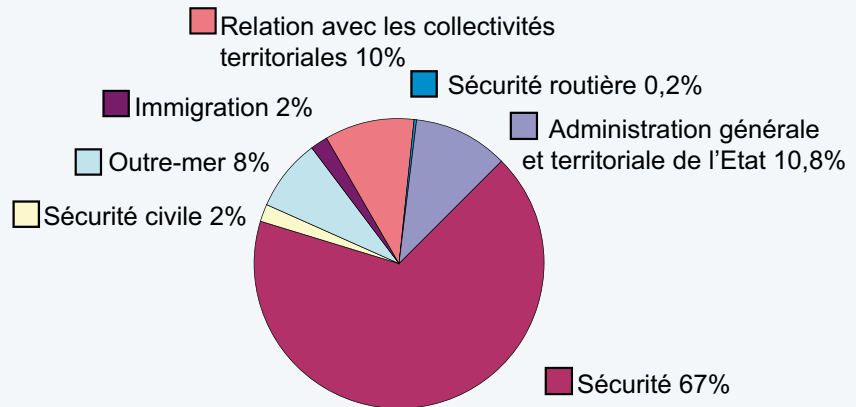
	Autorisations d'engagements en Md€	Crédits de paiement en Md€
Sécurité	17,17	17,06
Sécurité routière	0,056	0,056
Sécurité civile	0,42	0,45
Administration générale et territoriale de l'Etat	2,75	2,74
Immigration, asile et développement solidaire	0,66	0,66
Relations avec les collectivités territoriales	2,54	2,50
Outre mer	2,18	2,03
Total	25,77	25,51



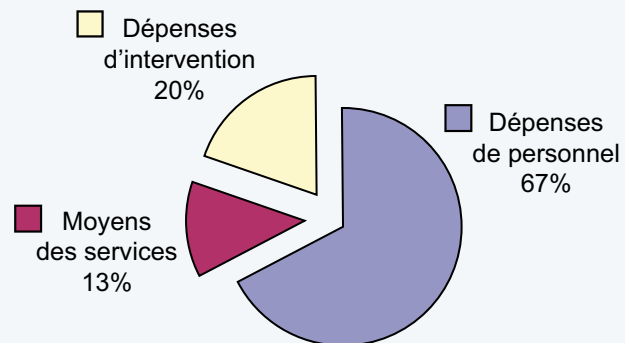
Un budget réparti entre 7 champs d'action



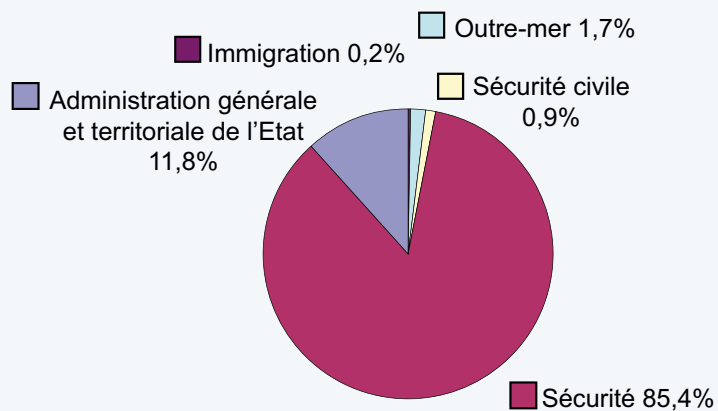
REPARTITION DES CREDITS PAR CHAMP D'ACTION



REPARTITION DES CREDITS (CP) PAR TYPE DE DEPENSE



REPARTITION DES EMPLOIS PAR CHAMP D'ACTION





Les sept champs d'action du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration



SECURITE

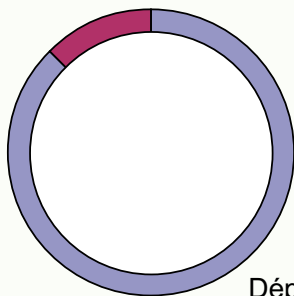
Les chiffres :

- 17,06 milliards d'euros en 2012.

Les objectifs :

- renforcer les liens entre les forces de sécurité et la population en développant des dispositifs de sécurité toujours plus visibles et proches de la population : déploiement des patrouilleurs de la police, prévention de proximité de la gendarmerie;
- apporter une réponse ciblée aux phénomènes délinquants les plus préoccupants (cambriolages, bandes violentes, violence en milieu scolaire) et les atteintes à la tranquillité publique (incivilités, mendicité agressive, occupation illicite des halls d'immeubles);
- conforter la coopération avec l'ensemble des partenaires de la sécurité, notamment les polices municipales et les acteurs privés;
- poursuivre l'effort de modernisation de la police et de la gendarmerie, notamment grâce au développement de la police technique et scientifique, pour renforcer leur performance opérationnelle et faciliter leur emploi coordonné ;
- lutter contre l'insécurité routière pour parvenir en deçà du seuil des 3 000 morts par an, par la mise en place de radars pédagogiques, un dépistage accru des conduites addictives, notamment en matière d'alcoolémie et la confiscation des véhicules pour les infractions les plus graves ;
- intensifier la lutte contre l'immigration irrégulière grâce à la modernisation des dispositions juridiques et au renforcement de l'efficacité des contrôles par une utilisation accrue de la biométrie.

Moyens des services
2 152 M €



Dépenses de personnel
14 911 M €



Un effort d'équipement particulier des forces de sécurité est prévu au budget 2012 :

- 100 M€ seront consacrés au renouvellement du parc automobile ;
- 63 M€ supplémentaires permettront d'améliorer le patrimoine immobilier de la police et de la gendarmerie.



SECURITE ROUTIERE

Les chiffres :

- 56 millions d'euros en 2012.

Les objectifs et les réformes :

- lutter contre l'alcoolémie et les stupéfiants sur la route : campagnes de communication et d'information à destination du grand public, développement des dispositifs d'autocontrôle des automobilistes et renforcement des capacités de contrôle des forces de l'ordre ;
- sécuriser l'usage des deux-roues motorisés par un renforcement de la formation de leurs utilisateurs et des équipements de sécurité ;

- dissuader les excès de vitesse par le déploiement sur la période 2011-2012 de 1 000 nouveaux radars et l'installation de 4 000 « radars pédagogiques », qui signaleront leur vitesse aux automobilistes sans les sanctionner ;

- renforcer la vigilance au volant, en éliminant l'usage de sources de distraction tels que les téléphones et autres écrans pendant la conduite ;

- moderniser la chaîne de traitement des amendes de la police de la circulation en généralisant la verbalisation électronique, grâce à l'équipement des forces de l'ordre en matériels dédiés.



Le compte d'affectation spéciale « contrôle de la circulation et du stationnement routiers » prévoit 923,6 M€ pour lutter contre l'insécurité routière, répartis entre 4 programmes :

CAS	AE en M€	CP en M€
P751-Radars	176	176
P752-Fichier national du permis de conduire	16	16
P753- Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	37	37
P754-Contribution à l'équipement des collectivités locales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	694,6	694,6
Total	923,6	923,6



SECURITE CIVILE

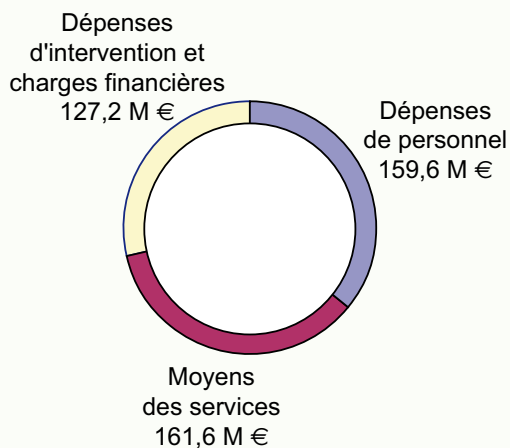
Les crédits :

- 448,44 millions d'euros en 2012.

Les objectifs :

- poursuivre le programme d'équipement et de préparation à la lutte contre la menace « Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique, Explosive » (NRBC-E) avec notamment la montée en puissance du centre de formation commun civilo-militaire en matière NRBC-E ;

- développer une nouvelle synergie opérationnelle entre préparation et gestion des crises dans le cadre de la réorganisation de la direction de la sécurité civile en direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.



- renforcer l'anticipation et la préparation de la gestion des crises avec la rénovation du système d'alerte et d'information des populations (SAIP), le déploiement du réseau commun de communication ANTARES entre les différents services de secours et la participation au projet de centre régional d'alerte pour les tsunamis dans l'Atlantique Nord-Est et en Méditerranée (CRATANEM) ;

- poursuivre le plan de sécurisation du service du déminage et assurer la mise en fonctionnement de l'Unité Mobile de Démantèlement de Munitions Identifiées (UMDMI) ;





ADMINISTRATION GENERALE ET TERRITORIALE DE L'ETAT

Les chiffres :

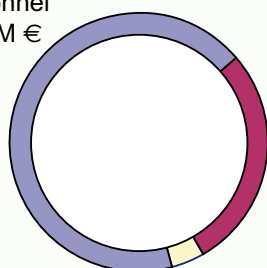
- 2,74 milliards d'euros en 2012.

Les objectifs :

- organiser les deux principaux scrutins du quinquennat, les élections présidentielle et législatives ;
- moderniser et sécuriser la délivrance des titres, afin de renforcer la lutte contre la fraude : réforme des droits à conduire, mise en place de la biométrie dans les titres de séjour pour les étrangers ;
- améliorer la qualité des services rendus en préfecture par la réduction des délais, le développement des démarches en ligne et l'amélioration de l'accueil ;
- renforcer la prévention par une meilleure préparation à la gestion des crises ;
- poursuivre la modernisation et la rationalisation des fonctions support, par des mutualisations accrues dans le domaine des achats et des systèmes d'information et de communication ;
- rationaliser les implantations immobilières de l'administration centrale par le regroupement dans le 12ème arrondissement de Paris de différents services installés sur plusieurs sites.

Depuis 2006, le programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE-162) est un outil budgétaire pour la conduite de plans territoriaux complexes marqués par une forte dimension interministérielle. Rassemblant l'ensemble des crédits ministériels sur un programme unique, il permet ainsi à l'Etat, sous l'autorité des préfets de région, de disposer d'un levier d'action efficace, évolutif et adaptable aux contraintes de mise en œuvre de quatre politiques publiques : le plan « Chlordécone » aux Antilles, le programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse, le plan de valorisation et de réhabilitation du Marais poitevin et le plan de lutte contre les pollutions des eaux en Bretagne.

Dépenses de personnel
1864,4 M €



Moyens des services
765,3 M €

Dépenses d'intervention
109,9 M €





IMMIGRATION ET ASILE

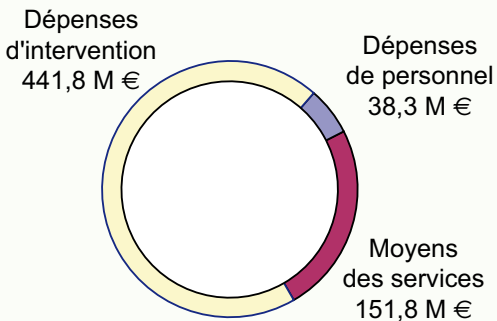
Les chiffres :

- 632 millions d'euros en 2012 inscrits sur la mission « immigration et asile » ;
- 28 millions d'euros en 2012 inscrits en faveur du développement solidaire sur la mission interministérielle « aide publique au développement ».

Les objectifs :

- encadrer l'immigration professionnelle et étudiante et maîtriser l'immigration familiale, en veillant à leur adéquation avec nos capacités d'accueil ;
- intensifier la lutte contre l'immigration irrégulière, notamment la lutte contre les filières, le travail irrégulier et les fraudes documentaires ; finaliser le chantier de rénovation des centres de rétention administratives (CRA) et accroître le nombre de places pour atteindre en 2012 un parc de 2 063 places, en optimisant leur coût de fonctionnement ;

- renforcer la politique d'intégration des personnes immigrées, en mettant l'accent sur la nécessaire connaissance de la langue française et le respect des valeurs de notre pays ;
- garantir l'exercice du droit d'asile en veillant à réduire les délais d'instruction des dossiers et à assurer un accès équitable aux prestations d'accueil offertes aux demandeurs d'asile ;
- rationaliser le coût de gestion des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ;
- poursuivre la politique de concertation avec les principaux pays sources d'émigration, notamment dans le cadre des accords relatifs à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire.



Le PLF 2012 comporte un article visant à modifier le régime de certaines taxes sur les titres de séjour délivrés aux étrangers. Les modifications proposées ont pour objectif de contribuer à la maîtrise des flux migratoires et à la politique d'intégration. Elles visent notamment à rationaliser le processus d'encaissement des taxes, maîtriser l'immigration professionnelle, mieux lutter contre l'immigration illégale et favoriser l'intégration.



RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les chiffres :

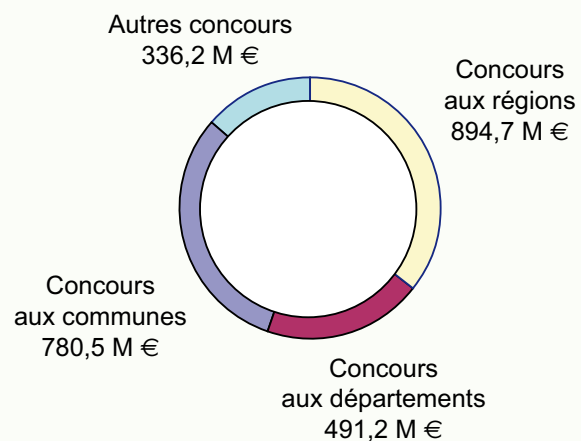
- 2,50 milliards d'euros en 2012 au titre des crédits budgétaires.

Les objectifs :

- maintenir en valeur l'enveloppe des concours financiers de l'Etat ;
- maîtriser la dépense locale tout en renforçant la solidarité entre les territoires, en associant les collectivités territoriales à la maîtrise des finances publiques ;
- maintenir l'effort de péréquation en faveur des communes avec une augmentation de 60 M€ de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale des communes, ainsi qu'une progression de 40 M€ pour la dotation de solidarité rurale ; les départements et les régions connaîtront également une augmentation des crédits dédiés à la péréquation.

Les réformes :

Pour la première fois, un dispositif de péréquation à l'échelle nationale entre les communes et intercommunalités, sera mis en place. Il assurera dès 2012 la redistribution de 250 M€, avec un objectif d'1Md€ à l'horizon 2015.





OUTRE-MER

Les chiffres :

- 2,03 milliards d'euros en 2012.

Les objectifs :

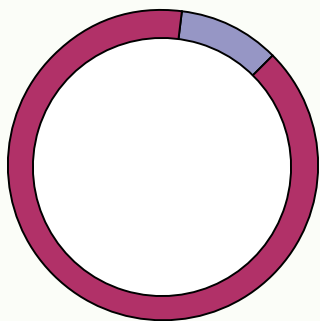
- améliorer les conditions de vie quotidienne et répondre aux attentes des concitoyens ultramarins : logement (accroissement de l'offre de logements neufs sociaux, réhabilitation de l'habitat insalubre), continuité territoriale, formation professionnelle, définition d'un environnement sanitaire et social adapté et d'un environnement culturel valorisé ;

- poursuivre les efforts en faveur de l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des populations ultramarines et des jeunes en particulier, avec notamment le doublement de la capacité d'accueil du service militaire adapté (SMA) ;

- favoriser le développement économique et la création d'emplois par une meilleure insertion des économies ultramarines dans leur environnement régional, une amélioration du fonctionnement des marchés locaux et une optimisation de leurs atouts propres dans une logique de développement endogène ;

- renforcer la compétitivité des entreprises ultramarines par une aide au fret et l'institution de nouvelles modalités d'exonération des charges sociales patronales ciblées sur les PME et les bas salaires.

SMA
211,4 M €



Dépenses d'intervention
et de fonctionnement
1 823,5 M €





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

DICOM - Septembre 2011 - Rédaction - conception : DEPAFI-DICOM -

Crédits photos : © DICOM, SIRPA, DSC, FOTOLIA.COM

DICOM/J.GROISARD/S.QUINTIN/T.DELAMOTTE/J.L.ZIEGLER/E.DELELIS/J.L.KRIEGLER

DGSCGC/J.BERTRAND • PP-COMMUNICATION-DOSTL/R.RHÉAU • SIRPA GENDARMERIE/FBALSAMO

FOTOLIA/C.FOUQUIN/TMAX.TAOLMOR